



PLAN DE REQUALIFICATION

De la Catégorie C à la Catégorie B

COMMUNIQUÉ

Le jeudi 15 juillet 2021, le Secrétariat Général du Ministère de la Justice nous a enfin annoncé les contours du **Plan de Requalification de C en B**.

Une annonce surprenante, puisque sans consultation des organisations syndicales, l'administration a référencé **580 emplois** de secrétaires administratifs occupés par des adjoints administratifs : environ 200 postes à la DAP, 200 à la DSJ, à peu près 100 à la PJJ et un peu moins de 100 en administration centrale.

Au terme de cette réunion, le SG nous a confirmé qu'à cette date, le plan n'est qu'en état de projet et il s'est engagé à nous transmettre les détails des postes référencés.

Or, à notre surprise, à la réunion du 23 septembre, le SG nous a annoncé que le plan de requalification est en ordre de marche, toujours sans organigramme de référence.

Une confirmation de la mise en œuvre d'un plan de requalification de C en B, qui permettra, sur 4 ans, la promotion de 580 Adjoints Administratifs dans le corps des Secrétaires Administratifs.

QUELLE MASCARADE !!!

Le comble est que ce plan de requalification a été budgétisé à 1,04 M euros sur 4 ans, soit un coût de 0.26 M d'euros par an. 260000 euros /12000 AA, soit 21 euros par agent.

QUELLE CONSIDERATION PORTÉE POUR LES ADJOINTS ADMINISTRATIFS !!!

Ce montant est dérisoire, voire insultant au regard des effectifs des Adjoints Administratifs.

FO Justice exige une reconnaissance des fonctions des adjoints administratifs au regard de la technicité exigée pour accomplir certaines missions.

FO Justice exige un rééquilibrage des effectifs des personnels administratifs au sein de ce ministère avec une augmentation significative des personnels de catégorie B et A (*à ce jour, au sein de ce ministère, on a environ 1320 Attachés d'Administration de l'Etat, 2530 Secrétaires Administratifs et près de 12000 Adjoints Administratifs, au vu de ces chiffres, on ne peut que déduire que des postes de SA sont occupés par des AA*).

FO Justice exige, avant tout plan de requalification, que des postes de SA soit ouverts au sein des différentes directions de ce ministère et plus particulièrement à la DSJ et à la PJJ.

On ne peut avoir un plan de requalification honnête et ambitieux sans mener cette réflexion qui consiste à dire que les corps des SA et AAE sont sous représentés au sein de ce ministère.

Cette répartition des effectifs par catégorie ne peut que bloquer l'avancement et la promotion des personnels administratifs de catégorie C qui représentent à eux seuls 75 % de l'effectif total !

